

RFP 20-13-6012 AND 20-13-6013 – QUESTIONS AND ANSWERS

QUESTION 12:

R1. Bidder Core Team Project Experience (pg. 20 of 75): If a project addresses more than 1 of the 6 subject areas (a-f), can the same project be used, without losing any points, for two of the six subject areas? For example, if we use the same project for a) “Experience with ISO 14001 or ISO18001” and d) “Development of Risk Registers and project-specific risk assessment workshops”, can the maximum 84 points (14pts/project) still be obtained?

ANSWER 12:

Yes. The same project can be used to demonstrate multiple subject areas but only one project can be used to demonstrate each subject area. For example, two different projects cannot be used to provide sufficient evidence of a) “Experience with ISO 14001 or ISO18001”, it must come from one project.

QUESTION 13:

R1. Bidder Core Team Project Experience Weights and Evaluation Frameworks (pg. 20 of 75): evaluation item e) “Multi-Year Project (equal to or more than 24 months)” allows 1 point for a multi-year project. Does this apply to the overall project? If we have been providing services for 1.5 years on a very large long-term project that extends beyond 24 months, will we still receive the point?

ANSWER 13:

Yes. It applies to the overall project and yes, you would receive 1 point.

QUESTION 14:

With regards to the Administration requirement (pg. 12 & 59 of 75): the criteria for Minimum Qualifications/Requirements 1.4.1 (pg 12) and A (pg 59) suggest a skill set that belongs to an intermediate professional/project manager (contract management, processing work requests from clients, development of work plans, communication manager for projects, conducting research etc); while 1.4.2 (pg 12) and B (pg 59) suggest a clerical skill set (maintaining files, handling travel arrangements, day-to-day admin/clerical support, etc).

- a. Is the Administration resource required to fulfill a contract management role or a clerical role?
- b. Can two resources be submitted to fulfill these requirements: one for 1.4.1 & A, and one for 1.4.2 & B?

ANSWER 14:

The administration resource is intended to be used for clerical purposes (B) with a minimum two (2) years experience in the management of contractual arrangements on behalf of a company with Canadian federal government clients (A).

- A) The description describes the management of contractual arrangements as the submission of work proposals and any amendments in response to client requirements, receipt, processing and administration of work requests from clients on behalf of the company, administration of and related tasks. These tasks should be viewed from a clerical lens. The Administration resource would not be expected to take a professional/project manager role such as developing work

- proposal or amendments but could, for example, be responsible to review and submit proposals via email or process related invoices.
- B) No. Only one resource can be submitted to fulfill this requirement.

QUESTION 15:

Mandatory Criteria M2 section 2.1.2 (pg.14 of 75) indicates that at least one (1) proposed Principal Consultant or Senior Consultant/Specialist MUST have been actively involved in each of the Bidder's Projects proposed in response to Mandatory Requirement M3. Does this proposed Principal Consultant or Senior Consultant/Specialist also have to be a part of the Core Team?

ANSWER 15:

Yes. The proposed Principal Consultant or Senior Consultant/Specialist must also be a part of the Core Team.

QUESTION 16:

To allow the selection of our proposed team and relevant projects according to the clarifications requested above, would AANDC please extend the submission deadline an additional week?

ANSWER 16:

Yes. The new closing date will be March 24, 2014 at 15:00 Eastern Daylight Time (EDT). Please see amendment.

QUESTION 17:

Could we please request a revised bid closing of April 15th?

ANSWER 17:

No. Please note that a previous request to extend the deadline until March 24, 2014 at 15:00 Eastern Daylight Time (EDT) has been granted. Please see amendment.

DDP 20-13-6012 ET 20-13-6013 – QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 12:

C1. Expérience du projet d'équipe de base du soumissionnaire (page 20 de 75) : si un projet aborde plus d'un domaine parmi les six domaines définis (a-f), ce même projet peut-il être utilisé pour deux des six domaines, sans que l'on perde des points? Par exemple, si nous utilisons le même projet pour a) « Expérience de la norme ISO 14001 ou de la norme ISO18001 » et d) « Élaboration de registres de risques et ateliers sur l'évaluation des risques propres aux projets », la note maximale de 84 points (14 points par projet) peut-elle toujours être obtenue?

RÉPONSE 12 :

Oui. Un même projet peut être utilisé pour démontrer l'expérience de domaines multiples, mais on ne peut utiliser qu'un seul projet pour démontrer l'expérience dans un domaine. Par exemple, on ne peut pas utiliser deux projets différents pour fournir suffisamment de preuves de a) « Expérience de la norme ISO 14001 ou de la norme ISO18001 »; toutes ces preuves doivent provenir d'un même projet.

QUESTION 13 :

C1. Pondérations et cadres d'évaluation de l'expérience du projet d'équipe de base du soumissionnaire (page 20 de 75) : l'élément d'évaluation e) « Un projet pluriannuel (égal à ou supérieur à 24 mois) » donne un (1) point pour un projet pluriannuel. Cela s'applique-t-il à l'ensemble du projet? Si nous avons fourni des services pendant un an et demi dans le cadre d'un très grand projet à long terme de plus de 24 mois, recevrons-nous quand même le point?

RÉPONSE 13 :

Oui. Cela s'applique à l'ensemble du projet et oui, vous obtiendriez un (1) point.

QUESTION 14 :

En ce qui concerne l'exigence relative à l'administration (pages 12 et 59 de 75) : les critères pour les qualifications/exigences minimales 1.4.1 (page 12) et A (page 59) suggèrent un ensemble de compétences d'un professionnel ou d'un gestionnaire de projet de niveau intermédiaire (gestion de contrats, traitement de demandes de travail, élaboration de plans de travail, gestion des communications pour les projets, réalisation de recherches, etc.), alors que les critères pour les qualifications/exigences minimales 1.4.2 (page 12) et B (page 59) suggèrent un ensemble de compétences administratives (tenue à jour de dossiers, organisation des voyages, soutien administratif et de bureau au quotidien, etc.).

- a. La ressource d'administration est-elle requise pour remplir un rôle de gestion de contrats ou un rôle de soutien administratif?
- b. Peut-on proposer deux ressources pour répondre à ces exigences : une pour 1.4.1 et A, et une autre pour 1.4.2 et B?

RÉPONSE 14 :

La ressource d'administration sera utilisée à des fins administratives (B) et doit posséder un minimum de deux (2) années d'expérience de la gestion des dispositions contractuelles pour le compte d'une entreprise ayant des clients faisant partie du gouvernement fédéral canadien (A).

- A) On indique dans la description la gestion de dispositions contractuelles, telles que la soumission de propositions de travail et toute modification en réponse aux exigences du client, la réception, le traitement et l'administration des demandes de travail des clients pour le compte de l'entreprise et l'administration des tâches connexes. Ces tâches doivent être perçues d'un point de vue administratif. On ne s'attend pas à ce que la ressource d'Administration occupe un rôle de professionnel ou de gestionnaire de projet chargé d'élaborer des propositions de travail ou des modifications, mais elle pourrait, par exemple, être responsable de l'examen et de la soumission des propositions par courriel ou de traiter des factures qui s'y rattachent.
- B) Non. Vous ne devez proposer qu'une seule ressource pour répondre à cette exigence.

QUESTION 15 :

On indique au critère obligatoire O2 section 2.1.2 (page 14 de 75) qu'au moins un (1) conseiller directeur ou conseiller ou spécialiste principal proposé DOIT avoir joué un rôle actif dans chacun des projets proposés du soumissionnaire en réponse à l'exigence obligatoire O3. Ce conseiller directeur ou conseiller ou spécialiste principal proposé doit-il également faire partie de l'équipe de base?

RÉPONSE 15 :

Oui. Le conseiller directeur ou conseiller ou spécialiste principal proposé doit également faire partie de l'équipe de base.

QUESTION 16 :

Pour nous permettre de constituer l'équipe et de choisir les projets pertinents de notre proposition en tenant compte des clarifications demandées ci-dessus, AADNC accepterait-il de reporter d'une semaine la date d'échéance pour la soumission des propositions?

RÉPONSE 16 :

Oui. La nouvelle date de clôture est le 24 mars 2014, à 15 h, heure Avancée de l'Est (HAE).

QUESTION 17 :

Pourriez-vous réviser la date de clôture des soumissions et la reporter au 15 avril? S'il vous plaît regarder la modification.

RÉPONSE 17 :

Non. Veuillez noter qu'une demande de prolongation antérieure a été acceptée; la nouvelle date de clôture a été fixée au 24 mars 2014, à 15 h, heure Avancée de l'Est (HAE). S'il vous plaît regarder la modification.